



Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s/C.E.A.

Compte Rendu Réunion du 10/09/2025 avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Le mercredi 10 septembre 2025, le SPS-CEA a été convié à une réunion bilatérale avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

En introduction, le DAP fait un point global sur l'ouverture du QLCO de Vendin. Il se veut très rassurant. Il explique que tous les engagements ont été tenus (sécurisation, renforts, brouillage, mise en place, gestion des détenus, prime). L'établissement est brouillé à 99 %.

Concernant les manifestations internes (grèves, inondations de cellules), la situation générale est jugée maîtrisée.

Le QLCO de Vendin est considéré comme un modèle à suivre. La prochaine étape est de concentrer les efforts sur celui de Condé-sur-Sarthe avec une montée en puissance programmée fin octobre 2025 pour une ouverture officielle prévue autour du 15 novembre 2025. Le QLCO de Condé devrait être composé uniquement de 40 places affectées à ce régime (pas la globalité de l'établissement).

Le DAP nous informe de l'annonce du Garde des Sceaux, le matin même de cet entretien, de sa volonté d'ouverture de 4 autres QLCO supplémentaires. Les propositions de sites vont être suggérées.

Concernant le protocole d'accord d'Incarville, le DAP indique qu'une dernière réunion de suivi COSUI va être programmée vers mi-octobre. Le Directeur confirme l'avancement du projet de sécurisation des convois aux péages en précisant qu'un accord est sur le point d'être finalisé avec les trois principaux groupes autoroutiers pour garantir l'ouverture des barrières et la réservation de voies.

Après avoir échangé sur ces différents points, le SPS-CEA a souhaité aborder certains sujets.

▪ **1^{er} sujet : Gestion des dossiers de reprise d'ancienneté**

Le SPS-CEA alerte le DAP sur le délai de traitement des dossiers de reprise d'ancienneté qui, en raison de carences d'effectifs au bureau RH4 de la DAP, sont en souffrance et s'entassent inexorablement. Le SPS-CEA déplore cette situation qui ne peut plus durer et insiste sur le droit fondamental des agents concernés, qu'il y a urgence à réagir afin que l'ensemble des dossiers, qui pour certains traînent depuis de nombreuses années, soient traités dans un temps acceptable.

Le SPS-CEA propose au Directeur de l'Administration Pénitentiaire l'embauche de 1 ou 2 vacataires qui seraient dédiés uniquement à cette mission pour permettre de résorber le traitement de tous ces dossiers en souffrance. Le DAP reconnaît complètement que cette situation n'est pas satisfaisante et que tout doit être fait « pour respecter ce que l'on doit aux agents ». Il va étudier notre proposition.

Le DAP profite de ce sujet pour nous informer que, concernant la problématique des inversions de carrières et du défaut de paiement de la PSS, il souhaite la mise en place d'un protocole transactionnel global pour les inversions de carrière et un lancement immédiat des régularisations pour la PSS.

.../...

▪ **2ème sujet : Déclassification non justifiée du niveau d'escorte d'une personne détenue extraite**

Le 23 juin 2025, il a été procédé, la veille de l'extraction (un dimanche), à un rabaissement non justifié d'escorte (escorte 4 à escorte 3) par le CP d'Aix Luynes, ce qui a entraîné le refus des FSI d'assurer la mission extraction.

Le SPS-CEA s'est voulu très insistant sur ce sujet, exprimant le mal-être des agents qui ont dû assurer cette mission en ayant en tête ce changement d'escorte inapproprié et non justifié et surtout avec un profil similaire à celui de la personne détenue AMRA. Le SPS-CEA a rappelé au DAP que le drame d'Incarville est dans l'esprit de tous les agents ! Personne n'oublie ! il ne sera pas accepté de revivre une nouvelle fois ce drame ! Le protocole d'accord doit être respecté ! Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire concède l'irrégularité de ce rabaissement d'escorte.

▪ **3ème sujet : Manque crucial d'effectifs pour une ouverture convenable des BAUMETTES 3**

Le SPS-CEA interpelle le DAP sur le manque d'environ 100 agents pour assurer dans de bonnes conditions l'ouverture des Baumettes 3.

Le Directeur exprime sa déception suite à la découverte de malfaçons inacceptables (mirador à vue obstruée, absence de connexion téléphonique entre bâtiments, ...). Une communication ferme a été faite à l'APIJ pour une résolution rapide. Parallèlement, l'ouverture de la structure est confirmée, mais se fera de manière progressive. Dans un premier temps, seuls les trois quartiers "maison d'arrêt" ouvriront. Pour permettre ce démarrage, 30 agents supplémentaires seront affectés.

▪ **4ème sujet : Nombreuses malfaçons de construction de la Base ERIS/PREJ d'Aix-en-Provence**

Le SPS-CEA sensibilise le DAP sur l'état désastreux de la base ERIS/PREJ d'Aix-en-Provence qui présente des défauts majeurs de construction clairement répertoriés depuis son ouverture en 2021, alors qu'elle est toujours sous garantie décennale, et sans que de réelles solutions n'aient été apportées (infiltrations d'eau massives, douches inutilisables, odeurs nauséabondes, inondations, installations électriques humides et non sécurisées, moisissures, ...). Le SPS-CEA démontre au DAP (photos à l'appui) les conditions déplorables de travail des agents qui y sont affectés. Le SPS-CEA précise que la DISP de Marseille a été plusieurs fois saisie en CSAI et CSAI FS, mais que la seule réponse apportée est qu'il y a un contentieux et que les avocats s'en occupent. Au final, rien n'avance, rien n'est fait, les conditions de travail se dégradent encore un peu plus chaque jour immanquablement.

Le DAP nous répond ne pas être au courant de cette situation et en reconnaît la gravité. Il va étudier le dossier.

Le SPS-CEA propose d'envisager des actions en attendant le processus très long de la mise en application de la garantie décennale. Il rappelle que les équipes ERIS et PREJ ont des horaires et amplitudes horaires déjà contraignants et que cette base est la seule à être mixte (ERIS/PREJ), choix non idéal, car celle-ci est sous dimensionnée. Il serait donc intéressant de disjoindre les bases en créant une nouvelle base ERIS.

Le DAP oppose que, faute de budget, la conjoncture actuelle ne permet pas d'envisager cette solution et ajoute que les investissements sont, en priorité, pour les bases ERIS Lille, Rennes et Dijon.

▪ **5ème sujet : Obtention d'une revalorisation salariale ou - à minima - une prime pour les encadrants du CEA**

Le SPS-CEA souhaite connaître le retour sur sa proposition de nouvelle grille indiciaire (évoquée lors de la dernière réunion bilatérale du 12 juin 2025) concernant les encadrants du CEA. Une suggestion de grille basée sur celle des RULP (Responsable d'Unité Locale de Police) permettant de garantir une meilleure attractivité pour les encadrants avait été transmise au DAP lors de cette réunion.

..../...

Le DAP explique que le contexte budgétaire actuel est extrêmement tendu, avec la priorité absolue donnée à la finalisation de la réforme en cours (32 millions d'euros). Obtenir un budget pour une nouvelle mesure catégorielle est jugé "illusoire" à court terme. Il ajoute que, concernant l'attribution d'une prime, il est difficile de s'engager à ce moment précis car nous sommes actuellement dans l'attente d'un nouveau gouvernement et du prochain projet de loi de finances.

Le SPS-CEA insiste sur l'importance d'apporter de meilleures conditions salariales envers le corps d'encadrement du CEA car, d'une part, celui-ci est le grand oublié de la réforme de la catégorie B, d'autre part, il est soumis à l'obligation de mobilité lors de l'obtention du grade et enfin, il porte de lourdes responsabilités (1^{er} : charge complète des établissements : en service de nuit, à l'ouverture et à la fermeture des établissements, les week-ends – 2^{ème} : il est le relais indispensable entre les surveillants et les officiers). Si rien n'est fait à court terme, il y a de fortes probabilités que cette fonction se tarisse par manque d'attractivité.

▪ **6^{ème} sujet : Local préfabriqué mis à disposition pour les ELSP sur le CD de Joux-la-Ville**

Lors de sa dernière réunion bilatérale du 12 juin 2025 avec le DAP, le SPS-CEA avait soulevé certaines problématiques au sujet du local ELSP du CD de Joux-la-Ville, celui-ci ne garantissant pas de bonnes conditions de travail. Un retour devait être fait, le SPS-CEA revient donc sur ce sujet auprès du DAP.

Le Directeur n'ayant pas toutes les informations nécessaires pour nous apporter une réponse, il propose de nous adresser prochainement un courrier électronique traitant de ce sujet.